

DEC141492DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Tony MAGGS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7083, intitulée « GULLIVER », dont le directeur est Monsieur Elie RAPHAEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Tony MAGGS, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tony MAGGS, délégation est donnée à Monsieur Olivier DAUCHOT, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tony MAGGS et de Monsieur Olivier DAUCHOT, délégation est donnée à Monsieur Patrick TABELING, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(Les délégations de signatures données à Messieurs Tony DAGGS, Olivier DAUCHOT et Patrick TABELING sont limitées à 4 000,00€ HT pour les commandes de fonctionnement et d'équipement et missions)

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2014

Le Directeur d'unité
Elie RAPHAEL